



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/47/PV.63
2 décembre 1992

FRANCAIS

Quarante-septième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 63e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mercredi 18 novembre 1992, à 10 heures

Président : M. GANEV (Bulgarie)
puis : M. KARZAI (Afghanistan)
(Vice-Président)

Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain [33] (suite)

- a) Rapport du Comité spécial contre l'apartheid
- b) Rapport du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud
- c) Rapport de la Commission contre l'apartheid dans les sports
- d) Rapports du Secrétaire général
- e) Rapport de la Commission politique spéciale

/...

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, Bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe [34] (suite)

- a) Rapports du Secrétaire général
- b) Projet de résolution

La séance est ouverte à 10 h 30.

POINTS 33 ET 34 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

- a) RAPPORT DU COMITE SPECIAL CONTRE L'APARTHEID (A/47/22)
- b) RAPPORT DU GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL CHARGE DE SURVEILLER LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE PETROLE ET DE PRODUITS PETROLIERS A L'AFRIQUE DU SUD (A/47/43)
- c) RAPPORT DE LA COMMISSION CONTRE L'APARTHEID DANS LES SPORTS (A/47/45)
- d) RAPPORTS DU SECRETAIRE GENERAL (A/47/525, A/47/559, A/47/574)
- e) RAPPORT DE LA COMMISSION POLITIQUE SPECIALE (A/47/616)

PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION DES NATIONS UNIES POUR L'AFRIQUE AUSTRALE

- a) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (A/47/513)
- b) PROJET DE RESOLUTION (A/47/L.15)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je tiens à rappeler aux représentants que, conformément à la décision prise hier après-midi, la liste des orateurs pour le débat sera close aujourd'hui à midi. Je demande donc aux représentants qui souhaitent participer au débat d'inscrire leur nom avant midi aujourd'hui.

M. AKSIN (Turquie) (interprétation de l'anglais) : La politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain a été une importante source de préoccupations pour l'ONU pendant de nombreuses années. La Turquie a apporté un appui constant aux efforts déployés en vue de l'élimination totale de ce système odieux et a toujours participé activement au débat de l'Assemblée générale sur ce point de l'ordre du jour. Nous n'avons jamais cessé de souligner que l'apartheid ne peut être réformé et qu'il doit être entièrement démantelé. Le processus d'élimination de l'apartheid au moyen de négociations est entré dans une nouvelle phase. Nous sommes très heureux de cette évolution. Ma délégation se réjouit particulièrement du fait que la perspective d'une Afrique du Sud nouvelle, démocratique et non raciale semble beaucoup plus réelle que ce que nous osions espérer il y a quelques années.

M. Aksin (Turquie)

Les résultats du référendum du 17 mars 1992 en Afrique du Sud ont clairement démontré qu'une majorité écrasante de Sud-Africains blancs appuient un processus de négociation visant à établir une démocratie non raciale. En outre, les réunions entre le Président de l'Afrique du Sud et le Président de l'African National Congress (ANC), le 26 septembre 1992, représentaient un pas encourageant dans la bonne voie. Les accords réalisés sur toute une série de questions au cours de cette réunion sont également une source d'optimisme. Je songe notamment aux accords sur le processus constitutionnel, à ceux destinés à mettre fin à la violence et à ceux relatifs à la libération des détenus politiques. La pleine mise en oeuvre du Protocole d'entente est essentielle pour créer un climat de confiance mutuelle, préalable indispensable à l'instauration d'une société libre, démocratique et non raciale en Afrique du Sud. Toutes les forces politiques d'Afrique du Sud devraient tirer parti à fond des occasions qui se présentent maintenant, notamment de l'appui de la communauté internationale.

En attendant, nous ne devons cependant pas perdre de vue que le chemin qui reste à parcourir sera plein d'embûches. En dépit des engagements des principales parties au différend, de nombreux problèmes et obstacles restent à surmonter. Le défi que nous avons à relever consiste à essayer de trouver un équilibre entre le maintien d'une pression efficace visant à réaliser le démantèlement complet de l'apartheid et l'encouragement de toutes les mesures positives prises dans ce sens.

La recrudescence de la violence, notamment à Boipatong et dans le Ciskei, est une grave source de préoccupation pour la Turquie. La persistance de la violence et la dégradation de la situation constituent une menace à la paix et à la sécurité dans la région. Pareille violence est un obstacle de taille à la création d'un climat pacifique dans le pays.

A cet égard, nous nous félicitons de la décision du Secrétaire général de déployer une mission de 50 observateurs en Afrique du Sud afin de trouver les moyens de mettre fin à la violence. Afin de mettre un terme de façon efficace à cette situation préoccupante et de protéger les vies et la sécurité de tous les Sud-Africains, les autorités gouvernementales, les divers partis et les organisations connexes, ainsi que les structures établies dans le cadre de l'Accord national de paix devraient apporter leur pleine coopération aux observateurs des Nations Unies pour leur permettre de mener à bien leur tâche.

M. Aksin (Turquie)

Nous sommes convaincus que la communauté internationale continuera d'appuyer tous ces développements encourageants devant conduire à la création d'une nouvelle Afrique du Sud, non raciale, libre et démocratique. Tous les partis dans le pays devraient faire de même et s'engager solennellement à atteindre cet objectif.

M. PHOOFOLO (Lesotho) (interprétation de l'anglais) : Les aspirations et les frustrations de tous les Sud-Africains épris de paix ont trouvé leur expression dans la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe, adoptée à l'unanimité par la communauté internationale en décembre 1989, lors de la seizième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Trois ans après son adoption, la paix continue de nous échapper et la violence politique continue de déchirer l'Afrique du Sud. Jusqu'ici, il n'existe pas de nouvelle constitution négociée conduisant à la nouvelle Afrique du Sud démocratique à laquelle la communauté internationale avait souscrit dans la Déclaration. La Déclaration garde sa valeur et sa pertinence dans l'Afrique du Sud d'aujourd'hui.

La lutte pour éliminer définitivement le système discrédité de l'apartheid continue de plus belle. Il n'y a pas de retour en arrière possible. Le chemin parcouru aurait pu être irréversible maintenant déjà, si toutes les parties concernées avait fait preuve d'une véritable volonté politique. Le référendum du 17 mars a été la dernière tentative de la part de ceux qui s'opposaient à la démocratie de conserver le pouvoir par des moyens constitutionnels et d'empêcher tout nouveau progrès vers une Afrique du Sud non raciale et démocratique.

Il est impératif que la bonne volonté qui semblait prévaloir avant la première et la deuxième session de la Convention pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA I et II) revienne. Il est évident pour tous que le processus de négociation est entré dans son étape la plus cruciale et la plus difficile. Les pourparlers bilatéraux et multilatéraux en cours qui réunissent les principaux acteurs politiques de l'Afrique du Sud devraient être encouragés, pour autant que ces pourparlers débouchent finalement sur une nouvelle Afrique du Sud démocratique.

La question prioritaire pour tous les acteurs politiques a été de savoir comment, et à quel rythme, avancer vers une constitution qui affranchisse la population noire. Tant qu'il n'y aura pas de suffrage universel pour tous les

M. Phoofolo (Lesotho)

adultes en Afrique du Sud, il sera inexact et trompeur de dire que l'apartheid est mort. Le fait est que la majorité de la population ne jouit toujours pas du droit de vote ni de celui de se faire élire dans les divers organes gouvernementaux.

Les mesures positives qui ont été prises par le Gouvernement sud-africain depuis janvier 1990 sont connues et nous en prenons acte, mais les événements survenus depuis mai 1992 ont montré de toute évidence que le processus politique en Afrique du Sud était très fragile et très vulnérable. Il est devenu essentiel pour toutes les parties concernées de revoir l'Accord national de paix du 14 septembre 1991. Tout en nous félicitant de la signature de l'Accord national de paix et des négociations qui ont été entamées à la suite de cette signature dans le contexte de la CODESA, nous, au Lesotho, avons invité toutes les parties à participer sérieusement et sincèrement aux négociations en vue d'une nouvelle constitution fondée sur l'établissement de principes démocratiques, dans la conviction que l'Accord devait être mis en pratique. Hélas, les assassinats par des tueurs sans visage se sont poursuivis dans les townships, sur les routes et dans les trains. Des armes traditionnelles continuent d'être exhibées en public.

La violence politique reste le principal obstacle au processus de négociation. Nous avons été également témoins des massacres insensés qui ont eu lieu au cours des six derniers mois à Boipatong, à Bisho et à Folweni et dans les trains de Johannesburg. Il est totalement incompréhensible, particulièrement à cette époque, qui se réclame de la démocratie et du respect des droits de l'homme, que des êtres humains marchent sur les corps de leurs concitoyens simplement pour satisfaire leur ego et leurs ambitions politiques. L'escalade de la violence politique en Afrique du Sud doit être contenue et arrêtée.

M. Phoofolo (Lesotho)

Le Royaume du Lesotho lance un appel pressant à ses voisins sud-africains pour qu'ils exercent pleinement et impartialement la responsabilité principale qui leur incombe de mettre un terme à la violence qui persiste dans le pays.

M. Nelson Mandela, profondément préoccupé par l'escalade de la violence et manifestement guidé par le principe moral selon lequel les dirigeants doivent agir à l'unisson pour mettre fin à la violence et aux massacres insensés, a lancé un appel le 8 novembre 1992 à tous les Noirs afin qu'ils cessent de s'entrattaquer. Après cet appel, le monde a été étonné par les révélations du juge Goldstone faisant état de la participation d'une "troisième force" dans les violences en cours. L'African National Congress of South Africa (ANC) a répété à maintes reprises que les atrocités dont il était accusé avaient été perpétrées par Les éléments d'une "tierce force". Le juge Goldstone détient des preuves de la participation des instances les plus élevées des services secrets militaires, qui utilisent des agents pour discréditer et déstabiliser l'ANC en semant la violence en son nom. Comment l'ANC peut-il négocier avec un parti dont les membres vont impunément, de manière cynique et impitoyable, à l'encontre de ce qu'ils négocient ouvertement? Les révélations de lundi nous rappellent les pots-de-vin de l>Inkhata ainsi que les graves révélations concernant le Bureau de coopération civile. Ces révélations sont certainement contraires à l'objectif déclaré de compréhension mutuelle.

Certains éléments de la police ont été accusés d'avoir participé aux violences et aux brutalités systématiques. En juillet dernier, un pathologue éminent, Jonathan Gluckman, a accusé la police sud-africaine de torturer et d'assassiner des prisonniers et de poursuivre ces pratiques en dépit de ses appels au Président W. De Klerk. A une autre occasion, un officier de police a été condamné, après avoir été d'abord couvert, pour l'assassinat de civils innocents dans l'agglomération de Trust Feeds, province du Natal. Il est regrettable en effet que l'on doive continuer de montrer du doigt certains éléments de la police. Il est inconcevable que dans des circonstances suspectes un officier de police puisse poursuivre avec succès et de façon convaincante une enquête sur un crime qu'il est accusé d'avoir lui-même commis. Nous invitons la police à s'acquitter de son devoir en servant tous les citoyens sud-africains sans discrimination et en contribuant ainsi aux efforts nationaux visant à créer une Afrique du Sud pacifique et démocratique.

M. Phoofolo (Lesotho)

Parlant de cette même question de la violence devant le Conseil de sécurité en juillet, nous avons dit :

"Ce n'est ni une vertu ni un principe économique sain que de paraître encourager le rôle croissant des entreprises funèbres ou l'expansion de l'industrie des cercueils. La circulation qui mène aux cimetières noirs devrait être réduite. Les forces de polices existantes en Afrique du Sud, dont l'effectif aurait récemment été gonflé à 110 000, ne sauraient échouer à mettre fin aux massacres en cours, s'il existait le moindre désir de le faire de la part des parties concernées. Ainsi, M. H. Kriel, Ministre de la loi et de l'ordre, dans sa récente déclaration concernant les foyers de troubles dans le pays, a dit que son gouvernement avait pris 'des dispositions suffisantes' pour s'occuper de ces foyers de troubles dans le cadre de la législation actuelle sur la sécurité. Ce sont ces mêmes 'dispositions suffisantes' qui, couplées au mécanisme perfectionné et efficace de maintien de l'ordre, doivent être mises à profit pour faciliter la création du climat nécessaire aux négociations encouragées par la déclaration de consensus." (S/PV.3095, p. 181).

Nous continuons de réclamer l'application de ces "dispositions suffisantes".

Nous nous félicitons de la position adoptée par le Comité ad hoc des chefs d'Etat et de gouvernement sur l'Afrique australe de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), à sa neuvième session qui s'est tenue le 15 octobre à Gaborone, au Botswana, lorsqu'il a exprimé son inquiétude au sujet de la poursuite de la violence en Afrique du Sud, condamné les auteurs de cette violence et demandé aux dirigeants politiques notamment de ne rien négliger pour mettre un terme à la violence. Certains des coupables ont été identifiés par le juge R. J. Goldstone.

Nous nous félicitons des résolutions 765 (1992) et 772 (1992) du Conseil de sécurité et du déploiement ultérieur de l'équipe de suivi des Nations Unies en Afrique du Sud (UNOMSA). De même, nous saluons la présence d'observateurs de l'OUA, du Commonwealth et de la Communauté européenne. A cet égard, nous espérons vivement que le rôle de tous les observateurs ne se bornera pas à dénombrer les morts et à regarder les manifestations de masse. La présence de ces observateurs devrait avoir un impact efficace en réduisant la violence et tous devraient être choisis pour leur compétence et leur stature grâce

M. Phoofole (Lesotho)

auxquelles il pourrait amener des changements dans la situation actuelle. A la lumière des révélations récentes, il semble que tous les observateurs doivent aussi se focaliser sur les opérations de l'appareil de sécurité.

Dans son rapport actuel sur l'activité de l'Organisation, le Secrétaire général, parlant du problème sud-africain, a dit :

"La communauté internationale doit continuer à appuyer l'ensemble du peuple sud-africain dans ses efforts tendant à mettre effectivement un terme à la violence et créer des conditions propices à des négociations devant préparer la voie à une transition pacifique vers une Afrique du Sud démocratique, non raciale et unie." (A/47/1), par. 129)

C'est un appel lancé à tous pour que nous ne nous contentions pas de paroles s'agissant du processus démocratique en Afrique du Sud. La communauté internationale ne doit jamais oublier que des gens continuent de mourir à la suite de violences brutales perpétrées par les forces qui se sont toujours opposées au changement démocratique. Concentrons-nous donc sur la violence mais aussi sur la tenue l'année prochaine d'élections libres et loyales. Nous restons optimistes.

L'ANC s'est véritablement montré magnanime et louable en faisant enquêter sur le traitement accordé à ses prisonniers pendant la lutte qu'il a menée à l'extérieur du pays. Un rapport a été publié. Mais, le Further Indemnity Bill, récemment adopté, soulève des questions quant à ses motivations et intentions. Ce projet de loi a été rejeté non seulement par les mouvements de libération mais même par l'Assemblée actuelle. La question qui vient à l'esprit est de savoir qui bénéficiera "d'indemnités supplémentaires" et pour avoir fait quoi pour justifier l'adoption d'un projet de loi auquel s'étaient opposés des groupes politiques parlementaires et extraparlementaires. On ne peut qu'espérer que la décision du Conseil du Président ne dressera pas de nouveaux obstacles sur la voie du processus de négociation, à la suite des troublantes révélations faites récemment qui accusent les services secrets d'avoir participé à la violence.

L'heure est venue pour l'Afrique du Sud de franchir véritablement le Rubicon. Le défi auquel sont confrontés tous les Sud-Africains est de rallier un consensus parmi les principaux partis politiques du pays afin de pouvoir instaurer une Afrique du Sud démocratique, non raciale et unie grâce à des

M. Phoofofo (Lesotho)

négociations véritables et loyales. La Déclaration des Nations Unies sur l'apartheid demande à toutes les parties concernées de négocier l'avenir de leur pays et de leur population de bonne foi et dans un climat qui, grâce à un accord mutuel entre les mouvements de libération et le régime sud-africain, soit exempt de violence. Nous avons applaudi à la déclaration conjointe et au Mémoire d'accord dont on convenu le Président W. De Klerk et M. Nelson Mandela le 26 septembre 1992. Nous sommes également confortés par les discussions bilatérales tenues par les dirigeants du Pan Africanist Congress of Azania (PAC) et le Gouvernement sud-africain le 24 octobre 1992 au Botswana, que nous considérons comme un pas dans la bonne direction.

M. Phoofolo (Lesotho)

La reprise du processus de négociation pour instaurer la démocratie suppose l'élimination de tout ce qui fait obstacle à la reprise des pourparlers constitutionnels. Les entretiens bilatéraux en cours nous apparaissent comme une tentative constructive, pour autant qu'ils débouchent sur des entretiens multilatéraux montrant la seule issue possible.

Nous continuons de croire que le problème sud-africain peut être résolu si tous les dirigeants politiques font preuve de la bonne volonté et de la détermination politique nécessaires pour entamer de bonne foi des négociations de fond aboutissant à un accord sur les principes fondamentaux d'une nouvelle constitution démocratique. Il appartient à ceux qui participent activement aux négociations de fond de décider si le but ultime doit être atteint par le biais d'une assemblée constituante, d'une autorité provisoire ou d'un gouvernement intérimaire. On se rappellera que la Déclaration des Nations Unies parle d'arrangements et de modalités intérimaires concertés concernant le processus d'élaboration et d'adoption d'une nouvelle constitution, et de transition vers un ordre démocratique, dont l'organisation d'élections. Seules la tolérance et la volonté politiques permettront d'arriver à une solution négociée.

Il est impératif que la communauté internationale continue d'appuyer le processus en Afrique du Sud grâce à l'application par étapes des mesures constructives appropriées que permet l'évolution actuelle. Il incombe de même à la communauté internationale de maintenir son assistance matérielle, financière et autre aux Sud-Africains pour les aider à s'attaquer à leurs graves problèmes socio-économiques qui sont les séquelles de l'apartheid.

N'est-il pas temps que l'Afrique du Sud bénéficie elle aussi de ce nouvel ordre mondial dont on parle tant? Nous espérons que, bientôt, le vent du changement qui est venu du Cap à la fin des années 50 se lèvera de nouveau, apportant avec lui une Afrique du Sud nouvelle, démocratique et non raciale, pour le bonheur de tous ses citoyens.

M. RAZALI (Malaisie) (interprétation de l'anglais) : A la fin de l'année dernière, la communauté internationale se félicitait de l'évolution positive de la situation en Afrique du Sud, dont l'élaboration de la Convention pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA). La communauté internationale avait espéré que cette occasion historique - l'élaboration de la CODESA - imprimerait au pays l'élan nécessaire pour progresser vers une

M. Razali (Malaisie)

société démocratique et non raciale. L'optimisme a gagné la communauté internationale lorsqu'au mois de février la majorité de la population blanche d'Afrique du Sud a appuyé la poursuite du processus de réforme du Président De Klerk.

Depuis lors, on a enregistré plusieurs revers, à commencer par l'explosion de violence dans les townships, qui a conduit l'African National Congress (ANC) à suspendre sa participation à la CODESA. La délégation malaisienne partage les préoccupations exprimées par le Comité spécial contre l'apartheid dans son rapport, à savoir que l'évolution de la situation politique dans le pays a mis en évidence

"la fragilité du processus dont la poursuite est subordonnée à la volonté politique et à la tolérance animant les participants aux négociations, mais aussi à l'existence d'un climat de paix dans l'ensemble de la société." (A/47/22, par. 175)

Manifestement, il faudra aux dirigeants de toutes les parties en Afrique du Sud beaucoup de volonté politique pour amener à nouveau les parties à la table des négociations et relancer le processus de la CODESA. On a perdu un temps précieux et il ne faut pas permettre que le processus de paix soit à nouveau retardé par les agissements de ceux qui ne veulent pas que l'Afrique du Sud change. Nous engageons les dirigeants politiques d'Afrique du Sud à renouveler leurs engagements à l'égard de l'Accord national de paix et à s'efforcer de mettre fin à la violence qui, comme le dit le Comité spécial contre l'apartheid,

"a atteint un degré et une ampleur sans précédent au cours de la période considérée [1992]." (A/47/22, par. 18)*

Le massacre de Boipatong a soulevé un tollé de protestations au sein de la communauté internationale. Cela devait donner lieu à la résolution 772 (1992), par laquelle le Conseil de sécurité a décidé d'envoyer des observateurs militaires en Afrique du Sud dans le cadre de la Mission d'observation des Nations Unies en Afrique du Sud, qui a pour mandat de répondre aux préoccupations en cas de violence et de renforcer et d'améliorer la capacité des mécanismes locaux mis en place pour parer à la violence et à l'intimidation. A cet égard, la décision de l'Organisation de l'unité

* M. Karzai (Afghanistan), Vice-Président, assume la présidence.

M. Razali (Malaisie)

africaine (OUA), du Commonwealth et de la Communauté européenne d'envoyer des observateurs pour surveiller la violence politique en Afrique du Sud a, elle aussi, été utile. La présence de ces observateurs en Afrique du Sud a mis en lumière le rôle et l'enjeu toujours plus grands de la communauté internationale dans le processus de paix. Nous nourrissons l'espoir que la présence de ces observateurs contribuera à détendre la situation politique et à créer des conditions propices à la reprise de négociations constructives. Comme on peut le lire dans le rapport du Comité spécial contre l'apartheid, la présence d'observateurs des Nations Unies lors des rassemblements, défilés et autres manifestations en différents points du pays a eu un effet dissuasif sur la conduite de toutes les parties (A/47/22, par. 47 et 48). La délégation malaisienne espère que cet effet continuera à se faire sentir. Il est clair que les Nations Unies peuvent et doivent beaucoup contribuer au processus de paix. Si pendant toutes ces années le Comité spécial et l'Assemblée générale ont été le fer de lance de ces efforts, il appartient maintenant au Conseil de sécurité d'appuyer ces efforts par des actes concrets et une plus grande présence des Nations Unies. Le rôle d'ensemble de l'Organisation doit progressivement augmenter tandis que nous arrivons à l'avant-dernier stade de l'élimination de l'apartheid et que les pressions internationales et les sanctions sont maintenues.

Nous nous félicitons des mesures prises par le Gouvernement sud-africain - à la suite des pressions exercées par la communauté internationale, appuyées par l'excellent travail réalisé par la Commission Goldstone et le Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme sur la question du recours aux mercenaires en violation des droits de l'homme - pour empêcher les agissements criminels des forces de sécurité. Je songe notamment à la création d'un nouvel organisme chargé d'enquêter sur les crimes commis par la police et à la mise à la retraite anticipée de certains généraux de la police sud-africaine. Les révélations récentes du juge Goldstone sur les activités du service du renseignement militaire sud-africain montrent que le Gouvernement sud-africain doit faire plus encore pour dissiper les craintes et la méfiance du public à l'égard de ses forces de sécurité. On se pose encore beaucoup de questions à propos de certains secteurs des autorités sud-africaines. Le moment est venu pour ces autorités de manifester sans ambiguïté leur engagement à réaliser

M. Razali (Malaisie)

l'égalité et la paix en Afrique du Sud. Le Procès-Verbal d'interprétation auquel sont arrivés le 26 septembre 1992 le Gouvernement sud-africain et l'African National Congress concernant la libération de tous les prisonniers politiques est assurément une excellente chose. La libération des prisonniers politiques constituera une sorte de tournant, le début du processus de cicatrisation, car on aura reconnu que ces gens sont des nationalistes luttant pour la cause de la liberté.

La délégation malaisienne se félicite de la décision de l'ANC de participer de nouveau au processus de négociation de la CODESA. Parallèlement, le Gouvernement sud-africain a entamé des pourparlers bilatéraux avec le Pan Africanist Congress of Azania (PAC), les deux parties s'étant mises d'accord pour rechercher des terrains d'entente sur d'importants principes fondamentaux. Les contacts entre le Gouvernement et les parties en cause sont essentiels car seules les négociations et la détermination politique permettront de sortir de ce qui semble être une sérieuse impasse.

M. Razali (Malaisie)

Le rapport du Comité spécial contre l'apartheid fait ressortir la situation très sérieuse d'inégalités socio-économiques qui prévaut en Afrique du Sud. Le nombre de chômeurs devrait atteindre, d'ici la fin de la décennie, 8 millions. Un nombre croissant de Sud-Africains - 2,5 millions d'après l'organisation Operation Hunger - ne peuvent subvenir à leurs besoins alimentaires les plus fondamentaux. Ces difficultés, profondément enracinées à la suite de décennies de régime d'apartheid, entraveraient certainement le développement et le renforcement de l'Afrique du Sud au cours de sa période de transition. A cet égard, la délégation malaisienne prend note avec un vif intérêt de la création d'un forum de négociation sur l'économie en Afrique du Sud, comme il en est fait état au paragraphe 177 du rapport du Comité spécial contre l'apartheid, forum qui vise à réaliser une entente entre le Gouvernement, le monde des affaires et les travailleurs. Nous espérons, comme d'autres, que le forum s'attaquera aux problèmes liés au rétablissement des priorités économiques pour corriger les déséquilibres socio-économiques et pour relancer le processus de croissance économique de façon à permettre un élargissement considérable et durable des services, de la mise en valeur des ressources humaines et de la participation économique.

Ma délégation reste inquiète de la poursuite de la collaboration entre l'Afrique du Sud et Israël dans les domaines militaire et nucléaire. L'Afrique du Sud est l'un des principaux clients d'Israël dans le domaine des armements et cette collaboration est très clairement une violation des résolutions 418 (1977) et 421 (1977) du Conseil de sécurité concernant l'embargo obligatoire sur les armements destinés à l'Afrique du Sud.

Ma délégation appuie tout à fait l'idée que le processus de changement doit comprendre la création d'un gouvernement provisoire, l'adoption d'une nouvelle constitution fondée sur les principes fondamentaux envisagés dans la Déclaration des Nations Unies sur l'apartheid de 1989 et la mise en place d'un nouveau Gouvernement après des élections libres et justes basées sur la nouvelle constitution. A cet égard, ma délégation tient à manifester son ferme appui aux travaux du Comité spécial contre l'apartheid et du Centre des Nations Unies contre l'apartheid qui s'efforcent de maintenir et d'intensifier l'action internationale visant à éliminer l'apartheid grâce à la création en Afrique du Sud, le plus rapidement possible, d'une société fondée sur une

M. Razali (Malaisie)

constitution démocratique négociée pacifiquement et non raciale. Nous nous félicitons du fait que le Comité spécial et le Centre contre l'apartheid soient prêts à concentrer leur attention sur les besoins des secteurs défavorisés de la société sud-africaine et de promouvoir des réactions appropriées et coordonnées de la communauté internationale. Il est certain que ces mesures sont plus qu'opportunes et qu'elles doivent être accompagnées de progrès dans les négociations pour un règlement politique, surtout pour faire en sorte que les piliers de l'apartheid soient éliminés tout à fait. Le rapport du Secrétaire général sur le troisième rapport intérimaire sur l'application de la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe (A/47/574) montre que certains vestiges de ces lois fondamentales d'apartheid subsistent. Le Gouvernement d'Afrique du Sud doit maintenant tout faire en son pouvoir pour éliminer toute trace de ces lois, car elles constituent des obstacles intolérables à la paix et à l'entente nationale.

M. LI Daoyu (Chine) (interprétation du chinois) : La question de la politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain a figuré parmi les questions prioritaires de l'ordre du jour de l'Assemblée générale au cours des 40 dernières années. Actuellement, alors que le processus de règlement politique et pacifique de la question sud-africaine est entré dans une étape de fond et que le juste combat contre l'apartheid et l'inégalité raciale mené par le peuple sud-africain en est à un point crucial, il est extrêmement important que l'Assemblée générale continue d'examiner cette question.

L'égalité de tous les peuples sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion est l'un des principes et des objectifs de la Charte des Nations Unies. Pendant des années, le Gouvernement sud-africain a poursuivi une politique de discrimination raciale et d'apartheid privant les Noirs de leurs droits fondamentaux. Il a dû, pour cette raison, faire face à une opposition déterminée du peuple sud-africain et à la condamnation de la communauté internationale. Au cours des deux dernières années, sous la pression et l'exhortation de forces intérieures et extérieures, le Gouvernement sud-africain, dirigé par le Président De Klerk, a adopté un certain nombre de mesures de réforme. Certaines mesures positives ont été prises pour abroger les fondements juridiques de l'apartheid et libérer les

M. Li Daoyu (Chine)

prisonniers politiques, ce qui représente une évolution positive du processus menant à la démocratie en Afrique du Sud. Nous nous félicitons de ces événements. Cependant, il faut souligner que la minorité blanche d'Afrique du Sud continue de dominer la majorité noire et que l'aspiration à l'égalité raciale n'est pas encore devenue une réalité. Les Noirs ne jouissent toujours pas de droits égaux dans les domaines politique, économique et social. Il reste un long chemin à parcourir avant que le système d'apartheid soit complètement éliminé et que l'Afrique du Sud devienne un Etat unifié, démocratique et non racial.

La Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe adoptée par l'Assemblée générale lors de sa seizième session extraordinaire définit des objectifs concrets en vue du règlement politique de la question sud-africaine, crée un climat de négociation et établit des lignes directrices pour le processus de négociation. La délégation chinoise est d'avis que, à l'heure actuelle, tout nouveau progrès vers un règlement politique de la question sud-africaine dépendra de la possibilité de reprendre rapidement les négociations constitutionnelles et d'éliminer complètement la violence.

Les négociations constitutionnelles sont la pierre angulaire d'un règlement politique de la question sud-africaine. Ce n'est qu'une fois que toutes les parties concernées seront parvenues à un accord sur les questions constitutionnelles, y compris les principes constitutionnels et l'établissement d'une Assemblée constituante, que l'on pourra espérer de nouveaux progrès dans le processus démocratique entamé en Afrique du Sud. Nous sommes heureux de constater que le Président De Klerk et M. Mandela, Président de l'African National Congress (ANC), se sont rencontrés le 26 septembre de cette année et sont tombés d'accord sur l'établissement d'une Assemblée constituante par la voie d'élections démocratiques et la reprise des pourparlers constitutionnels. C'est là un autre événement nouveau favorable dans la situation sud-africaine, qui marque un progrès important vers un règlement politique de la question sud-africaine et qui est conforme à la ferme volonté du peuple sud-africain de réaliser rapidement la paix et la stabilité. Nous espérons que le Gouvernement sud-africain honorera sincèrement et complètement ses engagements et adoptera des mesures pratiques

M. Li Daoyu (Chine)

de façon à garantir une reprise rapide et continue des progrès dans les négociations constitutionnelles sur la base de l'égalité et de la confiance mutuelle.

Un autre élément clef d'un règlement politique à la question sud-africaine est la cessation de la violence. La Déclaration adoptée par l'Assemblée générale à sa seizième session extraordinaire souligne expressément que les parties concernées en Afrique du Sud devraient

"négocier de bonne foi l'avenir de leur pays et de son peuple dans une atmosphère qui, par accord mutuel entre les mouvements de libération et le régime sud-africain, soit exempte de violence."

(A/RES/S-16/1, annexe, par. 8)

Ceci constitue la condition essentielle du règlement politique de la question sud-africaine. Malheureusement, à en juger d'après ce qui se passe en Afrique du Sud, cette condition est loin d'être réalisée. Les récents affrontements violents et fréquents ont non seulement abouti au massacre brutal de milliers de Noirs, mais ont aussi empoisonné gravement l'atmosphère politique sud-africaine et entravé le processus de négociation. Cette année, le Conseil de sécurité a adopté les résolutions 765 (1992) et 772 (1992) sur la question de la violence en Afrique du Sud et a pris les mesures nécessaires.

M. Li Daoyu (Chine)

La délégation chinoise tient à réaffirmer que la Chine condamne résolument tout acte de violence visant à saper le processus démocratique en Afrique du Sud. Nous sommes en faveur des résolutions pertinentes adoptées et des mesures prises par le Conseil de sécurité et nous appuyons les propositions et les recommandations raisonnables faites par l'Organisation de l'unité africaine (OUA), ainsi que tous les efforts du Secrétaire général visant à mettre un terme aux violents affrontements en Afrique du Sud. Nous demandons instamment au Gouvernement sud-africain d'appliquer sérieusement l'Accord de paix national, de prendre des mesures promptes et efficaces pour contenir la violence et arrêter l'effusion de sang de façon à créer l'atmosphère et les conditions nécessaires à la poursuite du processus démocratique.

La question de l'apartheid en Afrique du Sud est une question qui se pose à toute la communauté internationale. Cela fait plusieurs dizaines d'années que l'ONU et toutes les forces éprises de justice de la communauté internationale s'efforcent inlassablement d'éliminer le système d'apartheid le plus rapidement possible, et soutiennent fermement le peuple sud-africain dans sa lutte contre l'apartheid et pour l'égalité et la liberté. C'est l'un des facteurs importants de progrès vers une solution politique de la question sud-africaine. Le processus démocratique en Afrique du Sud est actuellement à un carrefour; la communauté internationale doit donc poursuivre ses efforts, maintenir la pression et insister auprès du Gouvernement sud-africain pour qu'il prenne des mesures pratiques et positives afin d'accélérer le processus de règlement politique de la question sud-africaine.

Le Gouvernement et le peuple chinois n'ont cessé de s'opposer à la politique d'apartheid de l'Afrique du Sud et d'appuyer le peuple sud-africain, l'ANC et le Pan Africanist Congress of Azania (PAC), dans leur juste lutte. Nous sommes vivement reconnaissants à M. Mandela, Président de l'ANC, de l'esprit dont il a fait preuve en luttant contre le système d'apartheid et de sa contribution. Nous nous félicitons aussi des propositions raisonnables de l'OUA ainsi que du rôle positif qu'elle a joué pour faire avancer le processus démocratique et mettre fin aux violents affrontements en Afrique du Sud. A l'avenir, le Gouvernement et le peuple chinois continueront de se tenir aux côtés du peuple sud-africain et d'appuyer les efforts qu'il fait pour abolir le système d'apartheid et édifier une nouvelle Afrique du Sud unifiée,

M. Li Daoyu (Chine)

démocratique et non raciale. La délégation chinoise espère également qu'avec l'appui de l'ONU et de la communauté internationale, les mouvements de libération nationale d'Afrique du Sud pourront renforcer leur unité et leur coordination et promouvoir ainsi la réalisation de cet objectif, et ce, le plus rapidement possible.

M. LICHEM (Autriche) (interprétation de l'anglais) : L'évolution de la situation en Afrique du Sud suscite à la fois de grands espoirs et de graves préoccupations.

La création de la Convention pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA) et les progrès réalisés dans ce cadre de négociations globales doivent être vus comme des résultats positifs d'importance historique. L'appui écrasant de l'électorat blanc au processus de changement lors du référendum de mai dernier a également été un pas important sur la voie menant d'un sombre passé à un avenir meilleur. La libération de 400 détenus politiques à la suite de l'accord intervenu entre le Gouvernement sud-africain et l'African National Congress (ANC), le 26 septembre, a éliminé un autre obstacle majeur à de nouveaux progrès.

Mais nous avons également été témoins de la rupture de la deuxième série des pourparlers de la Convention sous le coup des récriminations et de la recrudescence de la violence - principal obstacle à la création d'un climat favorable au règlement de toutes les questions en suspens. Selon la Commission des droits de l'homme, de juillet 1990 à juin 1992, 6 229 personnes sont mortes en Afrique du Sud pour des raisons politiques. Au cours de la même période, on a enregistré 49 massacres. L'horrible tuerie de Boipatong et de Bisho nous rappellera toujours l'ampleur de ces massacres insensés.

La violence trouve notamment son origine dans un système social et politique extrêmement fragmenté, qui rend très difficile l'émergence d'une politique basée sur la tolérance et un accommodement mutuel. En outre, il existe un manque de respect à l'égard des autorités administratives et judiciaires, qui manquent également de crédibilité.

Le Gouvernement d'Afrique du Sud doit assumer sa responsabilité première et incontournable de protéger la vie et les biens de tous les Sud-Africains. Les autres parties en cause doivent aussi assumer leur responsabilité et honorer pleinement leurs engagements en vertu de l'Accord national de paix.

M. Lichem (Autriche)

A cet égard, je voudrais rendre hommage à la Commission d'enquête du juge Goldstone pour le travail précieux qu'elle a accompli et dont les recommandations offrent des conseils pratiques et constructifs dont il faudrait tenir compte.

S'il est certain que ce sont les Sud-Africains eux-mêmes qui doivent surmonter les difficultés rencontrées actuellement par le processus de changement, la communauté internationale devrait aussi, après avoir pris les mesures nécessaires pour relancer le processus de négociation, apporter son aide à cette étape. C'est pourquoi l'Autriche appuie pleinement les résolutions 765 (1992) et 772 (1992) du Conseil de sécurité et se félicite de la participation accrue du Secrétaire général et de la présence d'observateurs des Nations Unies en Afrique du Sud. Conjointement avec les équipes d'observateurs de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), de la Communauté européenne et du Commonwealth, ils cherchent à dissuader les auteurs potentiels de violence, aidant ainsi à créer une atmosphère propice à la reprise des négociations.

Au cours des prochains jours, les pourparlers entre le Gouvernement sud-africain et l'ANC se poursuivront. Nous avons des raisons de penser que ces pourparlers déboucheront sur des négociations très larges quant à la façon de procéder pour parvenir à l'adoption d'une constitution pour une Afrique du Sud vraiment démocratique et quant aux mécanismes de transition. L'Autriche espère que l'Inkatha, le Pan Africanist Congress of Azania (PAC) et les autres parties reconsidéreront leur attitude et ne tarderont pas à participer au processus de négociation.

Tous les jours, la violence fait de plus en plus de victimes et la situation économique se dégrade. S'il n'est pas mis fin rapidement à l'incertitude et à l'insécurité qui règnent actuellement, l'économie sera bouleversée. Ce sera d'autant plus tragique que, pour éliminer toutes les séquelles de l'apartheid, en particulier dans les secteurs économique et social, on aura besoin d'une économie en plein essor.

L'apartheid était synonyme d'oppression politique, d'injustice sociale et de désespoir économique pour la majorité des Sud-Africains. N'épargnons aucun effort pour que la nouvelle Afrique du Sud démocratique, non raciale et unie soit bientôt synonyme de liberté, d'égalité de droits, de stabilité sociale et de prospérité pour tous les Sud-Africains.

M. KALPAGE (Sri Lanka) (interprétation de l'anglais) : Dans sa résolution 46/79 A, l'Assemblée générale a notamment demandé aux autorités sud-africaines de créer un climat propice aux négociations, ce qui devait être fait en libérant immédiatement tous les prisonniers politiques restants, en autorisant le libre retour des réfugiés et des exilés et en abrogeant les lois répressives et discriminatoires encore en vigueur. L'Assemblée générale demandait aussi aux autorités sud-africaines de s'attaquer aux inégalités criantes créées par l'apartheid.

Au cours de l'année écoulée, de nombreux événements positifs se sont produits dans cette direction. La libération des prisonniers politiques, le retour des exilés politiques et l'abrogation des fondements juridiques de l'apartheid sont à citer parmi ces événements réjouissants. Nous notons toutefois que le Comité spécial contre l'apartheid déclare au paragraphe 38 de son rapport A/47/22 que les "libérations [des prisonniers politiques] ont quasiment cessé depuis le début de 1992" mais que "le retour des exilés politiques ... a notablement progressé".

Le principal objectif de la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe pour l'établissement d'une société non raciale et démocratique reste à réaliser.

Le processus enclenché pour établir un cadre de négociation qui permette de mettre un terme de façon pacifique à l'apartheid a été couronné par l'ouverture en décembre 1991 de la Convention pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA). La CODESA I, à laquelle ont participé 19 partis et organisations, ainsi que de nombreux observateurs, a adopté une déclaration d'intention selon laquelle les participants s'engageaient à édifier une Afrique du Sud non divisée et libérée de l'apartheid et à faire prévaloir certains principes constitutionnels fondamentaux.

Toutefois, les résultats obtenus par la CODESA II n'ont pas été à la hauteur de ce qu'avait laissé espérer la CODESA I. Il est regrettable que la CODESA II n'ait pas pu obtenir un accord sur un certain nombre de questions relatives aux modalités de l'élaboration de la constitution. Il est à déplorer également que, depuis la rupture des négociations cette année, la violence qui a suivi a empêché tout progrès nouveau vers un règlement pacifique.

M. Kalpaqué (Sri Lanka)

La violence chronique en Afrique du Sud continue de préoccuper gravement la communauté internationale. En dépit de l'Accord national de paix signé le 14 septembre 1991 entre un certain nombre de parties, y compris le Gouvernement sud-africain, la violence continue de faire rage dans les villes noires. Au cours de l'année écoulée, la violence a atteint des niveaux sans précédent et dramatiques. Le massacre de Boipatong commis la nuit du 17 juin 1992 et celui de Ciskei, le 7 septembre 1992, ont été particulièrement horribles.

Quelques jours après le massacre de Boipatong, le Comité exécutif national de l'ANC a tenu une réunion d'urgence, à l'issue de laquelle il a été décidé de suspendre les pourparlers bilatéraux entamés avec le Gouvernement, ainsi que sa participation aux négociations de la CODESA. La violence qui s'est produite a donc eu un effet négatif sur les efforts qui sont déployés en vue de trouver un règlement politique pacifique aux problèmes de l'Afrique du Sud.

Nous n'approuvons pas la violence, quel que soit le groupe ou l'entité qui la commet en Afrique du Sud. Toutefois, nous devons souligner que la responsabilité principale du maintien de l'ordre public et de la création d'un climat propice aux négociations incombe au premier chef au Gouvernement sud-africain.

Nous invitons instamment les autorités sud-africaines à s'acquitter pleinement et en toute impartialité de la responsabilité première qui incombe au Gouvernement : mettre fin à la violence. Nous prions instamment les signataires de l'Accord national de paix de s'engager une nouvelle fois en faveur du processus de changement pacifique, en appliquant intégralement et effectivement ses dispositions. Nous appelons instamment aussi les représentants du peuple sud-africain à reprendre sans retard les négociations sur les arrangements de transition et la conclusion d'un accord sur une nouvelle constitution.

Nous nous félicitons des décisions prises cette année par le Conseil de sécurité, qui visent à mettre effectivement un terme à la violence et à créer des conditions propices à la reprise des négociations multilatérales. Nous sommes profondément reconnaissants au Secrétaire général des efforts ardues qu'il a déployés tout au long de l'année en vue de promouvoir le processus de

M. Kalpagé (Sri Lanka)

négociation et de mettre fin à la violence. Grâce aux visites effectuées en Afrique du Sud par son Représentant spécial, M. Cyrus Vance, et son Envoyé spécial, M. Virendra Dayal, le Secrétaire général a pu se faire une idée plus claire de la situation en Afrique du Sud. Des observateurs des Nations Unies ont été déployés pour observer l'action de masse organisée par l'ANC et pour contribuer au processus de paix. Ils l'ont fait en coopération étroite avec des observateurs du Commonwealth et de la Communauté européenne, ainsi que de l'Organisation de l'unité africaine (OUA).

Il est impératif que la communauté internationale réaffirme son appui au combat légitime du peuple sud-africain pour l'élimination totale de l'apartheid par des moyens pacifiques. C'est évidemment à cela qu'aspire toute la population de l'Afrique du Sud.

A cet égard, il a été réconfortant de constater les résultats du vote de l'électorat blanc, dans le cadre d'un référendum, sur les réformes constitutionnelles introduites au cours des deux dernières années. Il est significatif qu'une majorité écrasante de Sud-Africains blancs aient appuyé le processus de négociation.

L'établissement d'une société démocratique non raciale en Afrique du Sud ne se réalisera pas tant que les déséquilibres socio-économiques hérités de la longue pratique du système institutionnalisé d'apartheid n'auront pas reçu une attention urgente. Toute la population sud-africaine doit participer au processus de développement qui doit être entrepris dans le cadre des problèmes socio-économiques créés par l'apartheid.

Il va sans dire que ces efforts exigent l'aide de la communauté internationale, particulièrement dans les domaines de la mise en valeur des ressources humaines, de l'emploi et du logement. Nous sommes convaincus que la communauté internationale répondra de façon appropriée au besoin de la nouvelle Afrique du Sud d'établir un cadre socio-économique équitable, qui pourrait être partagé par tous les Sud-Africains, afin que la paix et la démocratie règnent dans l'Afrique du Sud de l'après-apartheid.

M. Kalpagé (Sri Lanka)

Il incombe aux Sud-Africains eux-mêmes d'assurer l'élimination totale de l'apartheid et d'instaurer une Afrique du Sud non raciale et démocratique par la voie des négociations. Ma délégation espère qu'au moment où sont près d'être réalisés les objectifs que l'Organisation des Nations Unies s'était fixés dans la Déclaration de 1989 sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe, les Sud-Africains, sans distinction de race ou de conviction politique, se rejoindront dans un effort sincère en vue de réaliser ces objectifs par la voie des négociations.

M. MOTHIBAMELE (Botswana) (interprétation de l'anglais) : Les deux dernières années avaient suscité de fermes espoirs que la situation en Afrique du Sud s'améliorait finalement, mais les récents événements, particulièrement la recrudescence de la violence et l'impasse dans les pourparlers de la Convention pour une Afrique du sud démocratique (CODESA), les ont fait retomber. Pourtant ces espoirs n'étaient pas sans fondement, à savoir une série de mesures constructives prises par le gouvernement De Klerk. Nous avons ainsi vu la libération de M. Nelson Mandela et d'autres prisonniers politiques; la levée de l'interdiction contre l'African National Congress, le Pan Africanist Congress of Azania et les autres organisations politiques; l'abrogation et la révision des lois d'apartheid; et, ce qui est encore plus important, des pourparlers ont été engagés entre le Gouvernement et la population noire dans le cadre du processus de la CODESA.

Cependant, malgré cette évolution et après deux ans d'attente, rien n'a vraiment changé. L'Afrique du Sud reste la même. La soif de démocratie n'a pas encore été assouvie. La population vit toujours sous le même ancien régime dominateur de l'apartheid. Il s'agit de savoir combien de temps il faudra encore attendre pour que ce régime inhumain d'oppression soit aboli. L'Assemblée générale a déclaré catégoriquement que l'apartheid est un crime contre l'humanité, et c'est effectivement le cas. C'est pourquoi il doit être condamné par tous.

Dans le nouvel ordre mondial sans conflits idéologiques et sans rivalité pour des sphères d'influence, l'ensemble de la communauté internationale doit n'épargner aucun effort pour exercer des pressions sur les autorités sud-africaines pour mettre un terme à l'apartheid. L'Organisation des Nations Unies doit en effet réaffirmer son appui à la lutte légitime du peuple

M. Mothibamole (Botswana)

sud-africain pour l'élimination totale de l'apartheid. Il appartient aux Nations Unies, tous leurs Membres unissant leurs efforts diplomatiques d'exiger l'instauration d'une Afrique du Sud unie, non raciale et démocratique où tous pourront jouir des mêmes libertés et des mêmes droits de l'homme fondamentaux.

Ma délégation est attristée de voir l'escalade de la violence en Afrique du Sud. Il n'y a pas un jour qui passe sans que l'on apprenne que des personnes sont mortes à la suite d'incidents violents. Les statistiques sont inquiétantes : pas plus tard que la semaine dernière, nous avons appris que neuf personnes de la même famille ont été tuées. La violence poursuit même les personnes dans les cimetières, ce qui est tout à fait impensable dans une société africaine normale.

La brutalité est insensée, pour dire le moins. Elle doit être condamnée. Il ne faut pas permettre que la violence devienne une manière de vivre : des efforts concertés doivent être faits pour qu'elle cesse avant qu'elle ne fasse partie de la culture politique.

Il n'incombe pas à ma délégation de distribuer le blâme pour la violence en Afrique du Sud. Nous lançons un appel à tous les Sud-Africains, sans distinction de race, de couleur, de sexe ou de croyance, pour qu'ils travaillent ensemble pour mettre un terme à la violence. Nous devons toutefois mettre en doute la sincérité du Gouvernement, qui, nous le savons tous, est responsable du maintien de l'ordre public. Pourquoi la police sud-africaine semble-t-elle paralysée? La Commission Goldstone a accusé la police sud-africaine de n'avoir mené les enquêtes et recueilli les preuves comme il fallait. C'est, pour dire le moins, honteux de la part de la force policière la plus importante et qui dispose du meilleur équipement sur le continent de l'Afrique. Nous savons que la police sud-africaine peut faire mieux.

Ma délégation se félicite de la contribution constructive de la communauté internationale à la surveillance de la violence en Afrique du Sud. Nous félicitons les Nations Unies, l'Organisation de l'unité africaine et les autres organes internationaux de leurs efforts et de leur assistance en la matière. Compte tenu de la situation actuelle, il eût été souhaitable d'avoir plus d'observateurs que ceux déployés actuellement. Nous espérons que leur

M. Mothibamele (Botswana)

nombre sera révisé à la hausse afin qu'ils puissent être à la hauteur de la tâche qui les attend.

Nous sommes encouragés par les informations selon lesquelles des pourparlers pour une nouvelle constitution et un ordre démocratique en Afrique du Sud devraient reprendre sous peu. Nous lançons un appel à tous les dirigeants de l'Afrique du Sud pour qu'ils reprennent les négociations de bonne foi et armés de bonnes intentions.

M. ABDUL GHAFFAR (Bahreïn) (interprétation de l'arabe) : Au cours des 40 dernières années depuis l'inscription en 1952 du point relatif à l'apartheid à l'ordre du jour de la septième session de l'Assemblée générale, la communauté internationale n'a épargné aucun effort pour chercher rigoureusement à éliminer la politique d'apartheid en Afrique du Sud par l'adoption successive de nombreuses résolutions des Nations Unies.

Aujourd'hui, après toute ces années, des signes positifs se profilent à l'horizon du côté du Gouvernement sud-africain, qui sont reflétés dans l'abrogation des lois fondamentales sous-jacentes au régime d'apartheid et dans les efforts en vue de tenir des négociations avec les dirigeants de la majorité noire afin d'instaurer un Etat d'Afrique du Sud non raciste.

M. Abdul-Ghaffar (Bahreïn)

L'abrogation en 1991 des principales lois de l'apartheid a été en soi un événement positif. Cela comprenait les principales lois institutionnalisant l'apartheid, tels que le Population Registration Act, qui classe la population sur une base raciale, et les Land Acts et d'autres lois connexes.

Il va sans dire que ces réformes encourageantes entreprises par le Gouvernement sud-africain, et l'optimisme suscité ensuite par la tenue de la Convention pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA I et II), dont l'objectif était l'élaboration d'une constitution pour l'Afrique du Sud, ont été de bon augure puisqu'elles ont ouvert la voie qui peut conduire à la réalisation des objectifs de la communauté internationale.

Cependant, la situation actuelle montre qu'il est encore nécessaire d'éliminer complètement tous les aspects du système d'apartheid et de mettre en oeuvre des réformes de fond, si l'on veut que le peuple sud-africain puisse édifier un Etat non racial. Cela ne sera possible que si la communauté internationale fait un effort concerté afin d'aider les parties à parvenir à une solution juste qui serait acceptable pour tous.

La rencontre entre le Président De Klerk et M. Nelson Mandela, le 26 septembre 1992, à laquelle le Secrétaire général fait référence dans son rapport (A/47/574), est décrite comme un pas important en avant pour sortir de l'impasse de la CODESA II. Le Secrétaire général estime qu'il convient de se féliciter vivement de ces progrès, qui devraient faire avancer le processus de négociation.

Tout en se félicitant des efforts déployés par toutes les parties pour aboutir à la réconciliation nationale et édifier une Afrique du Sud non raciale, il convient de se préoccuper de la recrudescence de la violence ces derniers mois, qui risque de saper le processus de négociation entre les parties.

Les événements de ces derniers mois, qui ont coûté la vie à des centaines de personnes et entraîné le déplacement de milliers d'autres, ont fait gravement obstacle à la négociation, au dialogue et à la réconciliation nationale.

Nous pensons que seules l'accélération de la mise en oeuvre des réformes politiques, économiques, sociales et culturelles en Afrique du Sud et l'élimination des vestiges de l'apartheid permettront de mettre fin à la violence.

M. Abdul-Ghaffar (Bahreïn)

Pour terminer, je voudrais réitérer notre soutien aux efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies, en particulier le Conseil de sécurité qui a adopté deux importantes résolutions sur l'Afrique du Sud, la résolution 765 (1992) et 772 (1992). Nous appuyons également les efforts du Représentant spécial du Secrétaire général et les visites répétées du personnel des Nations Unies en Afrique du Sud pour aider à trouver des solutions et recommander des mesures susceptibles de contribuer à mettre un terme aux actes de violence et de créer les conditions propices à la poursuite des négociations en vue de faire de l'Afrique du Sud un Etat uni et non racial. A cette fin, les responsabilités historiques exigent que toutes les parties politiques évitent les actes de violence tels que le massacre perpétré à Boipatong, le 17 juin 1992, la tragédie dont le Ciskei a été le théâtre, le 7 septembre 1992, et l'escalade de la violence qui en a résulté.

M. AWOONOR (Ghana) (interprétation de l'anglais) : Depuis l'adoption, il y a trois ans, de la Déclaration contre l'apartheid, l'Organisation des Nations Unies a continué de jouer un rôle important dans les efforts visant l'abolition définitive de ce système. Le Gouvernement et le peuple ghanéens souhaitent rendre hommage à cet organe mondial, car il est le seul à pouvoir faire capituler l'apartheid et à en avoir la volonté et la détermination.

Ma délégation tient à féliciter le Secrétaire général, qui, en juin dernier, a réagi rapidement et efficacement à la situation en Afrique du Sud, lorsque ce pays était en proie à la violence. Nous souscrivons également à la résolution 772 (1992) du Conseil de sécurité et approuvons le déploiement d'une équipe d'observateurs des Nations Unies en Afrique du Sud.

Nous tenons également à exprimer notre gratitude au Comité spécial contre l'apartheid, sous la présidence énergique de l'Ambassadeur Gambari, du Nigéria, pour son rapport très détaillé et informatif pour l'année 1992 et le précieux concours qu'il a apporté au fil des ans à la lutte contre l'apartheid. L'appui constant apporté par le Centre à la communauté internationale dans la croisade contre l'apartheid mérite également nos remerciements. La délégation du Ghana se félicite du rapport de la Mission d'établissement des faits de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), qui s'est rendue en Afrique du Sud du 14 septembre au 3 octobre.

M. Awoonor (Ghana)

L'apartheid, comme chacun le sait, divise les peuples, incite à la haine et fait de nombreuses victimes innocentes. Elle nourrit la violence et ne peut se maintenir que par la violence. La communauté mondiale avait espéré que la signature, en septembre 1991, de l'Accord national de paix, et la Convention pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA) introduiraient des changements profonds et irréversibles en Afrique du Sud.

Mais la rupture de la seconde session plénière de la CODESA, la recrudescence de la violence, illustrée par des coups de feu de la police sud-africaine contre la Communauté Ennerdale; les attaques de trains de banlieue par des bandes qui ont entraîné la mort de civils innocents; les assassinats politiques de familles entières; le bombardement d'écoles, de bureaux de poste et de sièges d'organisations politiques; les massacres de Boipatong, de Slovo, de Bisho et du Ciskei; l'incapacité du régime raciste à répondre de façon convaincante aux allégations selon lesquelles la police et des membres des forces de sécurité seraient impliqués dans ces actes de violence et la présence de groupes de mercenaires étrangers en Afrique du Sud ne peuvent que faire douter des intentions politiques du gouvernement De Klerk et faire naître une interrogation quant à sa complicité dans la poursuite de la violence dans ce pays. Il a été récemment établi qu'il existe une conspiration entre des officiers de très haut rang des forces de défense sud-africaines pour déstabiliser, voire détruire, l'African National Congress (ANC).

Tout cela représente un grave danger pour la libre activité politique et le très fragile processus de changement en cours. Il est important que des mesures efficaces soient prises pour surmonter ces menaces de façon à s'assurer que les accords conclus entre l'ANC et le Gouvernement en vue de la reprise des discussions bilatérales sur des questions constitutionnelles aboutiront à l'établissement d'un large cadre de négociations multilatérales visant la mise en place d'un gouvernement provisoire de transition et à la définition de modalités pour l'élection d'une assemblée constituante, chargée d'élaborer une nouvelle constitution pour une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale.

Il convient de souligner que la Déclaration des Nations Unies, en date du 14 décembre 1992, a mis l'accent sur la nécessité pour le régime de prendre des mesures spécifiques afin de créer un climat propice aux négociations.

M. Awoonor (Ghana)

Ces mesures comprennent, entre autres, la libération des détenus politiques et l'abrogation des lois qui visent à entraver l'activité politique.

En dépit de la remise en liberté par les autorités sud-africaines, en septembre 1992, de 150 prisonniers politiques, l'objectif fondamental de la Déclaration des Nations Unies, c'est-à-dire la transformation de l'Afrique du Sud en un pays uni, démocratique et non racial, est, malheureusement, encore loin d'être atteint.

M. Awoonor (Ghana)

Même si la solution ultime au problème sud-africain revient au premier chef aux Sud-Africains eux-mêmes, ma délégation estime que la communauté internationale a encore un rôle vital à jouer si on veut atteindre rapidement les objectifs de cette déclaration.

Il est également important que la communauté internationale maintienne les mesures déjà prises contre l'apartheid. La délégation ghanéenne partage l'opinion exprimée dans le rapport du Comité spécial contre l'apartheid, à savoir que les restrictions internationales dans le domaine du commerce et de l'investissement devraient être maintenues jusqu'à ce qu'interviennent en Afrique du Sud des arrangements provisoires non controversés qui inspirent la confiance internationale. Les sanctions financières doivent être maintenues jusqu'à ce qu'une autorité provisoire exige la levée de ces sanctions. L'embargo sur le pétrole et les restrictions sur les armements imposés par le Conseil de sécurité ne pourront être levés qu'à l'étape finale du processus de transition en Afrique du Sud, lorsqu'une nouvelle constitution sera adoptée et qu'un Gouvernement démocratiquement élu sera installé.

Il est devenu clair que la communauté internationale a relâché ses pressions sur le régime raciste beaucoup trop tôt - certains d'entre nous usent à cet égard d'arguments égoïstes - et sans tenir compte des avertissements lancés par les forces démocratiques du pays et aussi par certains d'entre nous à l'ONU. On nous a même demandé de ne pas utiliser le mot "régime" en parlant de cette obscénité raciste. Il faudrait cependant bien faire comprendre au gouvernement raciste que la levée des sanctions suivant un programme prévu doit faire suite aux mesures qu'il doit prendre pour éliminer totalement l'apartheid. Il faudrait souligner à cet égard que même les sanctions de personne à personne seront réimposées si le Gouvernement continue à retarder le processus de paix.

Afin de promouvoir le processus de transformation démocratique en Afrique du Sud, la communauté internationale doit exercer une démarche à deux volets : exercer des pressions sur les autorités sud-africaines tout en fournissant une assistance aux forces démocratiques de ce pays. L'aide accrue est particulièrement importante pour renforcer le potentiel de ces forces démocratiques au cours du processus de négociation. Cette aide devrait aussi promouvoir la réintégration des réfugiés politiques, des exilés et des

M. Awoonor (Ghana)

prisonniers politiques libérés qui rentrent dans leur pays et la préparation de programmes de développement pour venir en aide aux couches les plus défavorisées de la population sud-africaine.

Ces programmes devraient être axés sur l'enseignement, la formation, la santé et le logement, afin que dès le début du processus de transition le nouveau Gouvernement démocratique dispose des ressources en main-d'oeuvre nécessaires à l'application de sa politique.

Les inégalités socio-économiques qui proviennent de longues années d'apartheid continuent d'être un fléau pour la communauté noire, qui constitue la majorité de la population sud-africaine. Elles menacent de saper un développement pacifique et stable pendant la période de transition et au-delà. Il est donc important que les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale continuent de s'acquitter de l'obligation qui leur incombe d'appuyer par tous les moyens possibles l'élimination de ces inégalités et de faire en sorte que le processus de paix reste sur la bonne voie. Il est tout aussi important de rappeler au Gouvernement sud-africain qu'il doit prendre des mesures pour corriger ces inégalités socio-économiques.

La lutte menée pour instaurer un Gouvernement sud-africain uni, démocratique et non racial en est à son stade le plus crucial et le plus difficile. Il convient donc de rappeler aux mouvements de libération et aux autres forces progressistes qu'ils doivent se rassembler dans le cadre d'un front uni des opprimés en vue de se doter d'un vaste programme commun, pour s'assurer une approche commune vers le processus de négociation. Quant à ceux qui sont hors de l'Afrique du Sud, qui croient que l'apartheid est terminé et qui sont prêts à se précipiter pour recueillir les fruits d'années de lutte menée par le peuple africain, nous leur disons que les choses ne sont pas aussi simples. Tant que la constitution non raciale ne sera pas en place, aucun investissement ne sera sûr en Afrique du Sud.

Qu'il me soit permis pour terminer, d'exprimer l'espoir qu'au cours de cette session de l'Assemblée générale, la communauté internationale encouragera la compréhension et le dialogue entre toutes les forces politiques, y compris le Gouvernement sud-africain, afin d'accélérer le processus de négociation et d'ouvrir une ère nouvelle en Afrique du Sud pour laquelle un grand nombre d'êtres humains ont sacrifié leur vie.

M. PERKINS (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) :

Le débat sur l'Afrique du Sud a lieu cette année à un moment où nous nous inquiétons au sujet de l'impasse où semble se trouver le processus de négociation, des violences qui se poursuivent et de l'économie qui continue de se détériorer. Comme nous et d'autres l'avons constaté à plusieurs reprises dans cette instance, un règlement politique négocié est le pas le plus important vers le règlement des problèmes sociaux et économiques de l'Afrique du Sud. Il est temps que toutes les parties sud-africaines oublient leurs objectifs partisans et fassent preuve de la sagesse politique nécessaire pour mettre fin à la détérioration dans laquelle le pays est plongé. L'enjeu n'est rien moins que les chances de l'Afrique du Sud de réussir après l'apartheid.

La détérioration économique est une autre raison impérieuse qui doit inciter les dirigeants sud-africains à oeuvrer d'urgence à un règlement politique. Si on laisse la situation se détériorer, elle empêchera le nouveau gouvernement non racia1 de disposer des ressources essentielles dont il a besoin pour relever les défis que posent la relance et la réforme de l'économie du pays. Nous attendons avec intérêt un plan d'action pour l'accélération économique qui ira de pair avec des pourparlers politiques.

Sur cette toile de fond inquiétante, nous pensons qu'il est absolument vital que les Sud-Africains eux-mêmes prennent des mesures immédiates et importantes pour réduire de façon spectaculaire la violence dominante; relancer le processus de négociation; avancer aussi vite que possible vers une phase de transition où le partage du pouvoir serait un principe clef du gouvernement; et réfléchir aux innovations nécessaires pour relancer et développer une économie qui promet d'être l'une des plus importantes du monde.

Lorsque les parties examineront de plus près ces questions difficiles, elles le feront sur une base considérable de réalisations communes. Les parties aux négociations de la Convention pour une Afrique du Sud démocratique ont convenu de certains éléments fondamentaux d'une nouvelle constitution, notamment une déclaration des droits et une législature bicamérale élue à la proportionnelle. Toutes les parties ont accepté l'idée contenue dans la Déclaration des Nations Unies de 1989 sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe, selon laquelle,

M. Perkins (Etats-Unis)

"tous les hommes et toutes les femmes ont le droit et le devoir de participer à leur propre gouvernement, en tant que membres égaux de la société, et qu'aucun individu ou groupe d'individus n'a le droit d'en gouverner un autre sans son consentement démocratique".

(Résolution S-16/1, annexe, p. 2)

Les parties restent convaincues que les négociations sont le seul moyen viable d'assurer la transition pacifique de l'Afrique du Sud vers une démocratie non raciale. Nous en convenons. Les parties comprennent qu'on ne peut revenir à la répression de l'époque de l'apartheid et que la révolution armée n'est pas la seule voie qui mène à la démocratie. La aussi, nous en convenons. En ces moments difficiles que traverse l'Afrique du Sud, la communauté internationale est disposée à appuyer et aider le pays à jeter les bases indispensables pour restaurer la paix et relancer l'économie en Afrique du Sud, et tout aussi important, à jeter les fondements d'une démocratie non raciale.

Nous sommes heureux de constater que tous les Sud-Africains ont salué le rôle important joué par l'Organisation des Nations Unies en Afrique du Sud. Je noterais en particulier la participation active du Secrétaire général telle qu'elle ressort de sa demande tendant à convoquer la session extraordinaire du Conseil de sécurité sur l'Afrique du Sud au mois de juillet ainsi que de la visite d'enquête faite en Afrique du Sud le même mois par l'Envoyé spécial Cyrus Vance, et du déploiement d'observateurs des Nations Unies en Afrique du Sud en septembre. Les observateurs des Nations Unies ont déjà aidé à éviter certains incidents violents et contribué à l'instauration de la paix en Afrique du Sud en amenant l'autorité morale de l'ONU dans le pays.

M. Perkins (Etats-Unis)

Nous espérons que l'Assemblée générale fera preuve d'un esprit de coopération et d'un esprit constructif lors des discussions qui mèneront, nous l'espérons, à l'adoption par consensus du projet de résolution sur l'Afrique du Sud de cette année. Je suis sûr que ce climat international de plus en plus constructif contribuera fortement à encourager les parties en Afrique du Sud à assurer le succès du processus de changement.

J'attire en particulier l'attention sur le rôle clef que l'Ambassadeur Gambari continue de jouer dans l'établissement de ce bon climat. Comme par le passé, la méthode impartiale et directe de l'Ambassadeur Gambari a contribué à créer une approche internationale unifiée de cette question. Nous espérons que le résultat de ces efforts sera un projet de résolution global équilibré et constructif qui, dépassant la simple rhétorique, mette clairement en lumière ce qui a déjà été accompli et ce qui reste encore à faire. Chose plus importante encore, ce projet de résolution pourrait devenir un facteur de changement constructif.

Nous reconnaissons tous que l'Afrique du Sud se trouve confrontée à des problèmes considérables. Néanmoins, ce projet de résolution devrait exprimer la bonne volonté, l'espoir et l'appui de la part des nations du monde. Lorsque la Déclaration des Nations Unies sur l'apartheid a été adoptée en 1989, il aurait semblé exagérément optimiste de prévoir que moins de trois ans plus tard, des négociations de grande envergure seraient en cours et que les fondements juridiques de l'apartheid seraient éliminés. Le processus de transition s'est peut-être ralenti, mais il est probable que dans quelques années, la majorité, privée depuis longtemps de son droit d'expression politique, sera représentée par un gouvernement qu'elle aura librement choisi. Les Etats-Unis se joignent à la communauté internationale dans son engagement d'atteindre cet objectif.

M. GALAL (Egypte) (interprétation de l'arabe) : Nous nous réunissons aujourd'hui pour faire le bilan des progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe qui, lors de son adoption à l'unanimité, le 14 décembre 1989, était l'aboutissement des travaux de la seizième session extraordinaire de l'Assemblée générale. C'est pourquoi le contenu de cette Déclaration doit être notre point de départ et notre étalon, car elle exprimait la véritable

M. Galal (Egypte)

volonté, les principes, les objectifs et les directives concernant le processus de négociation de la communauté internationale, et arrêtaient un programme d'action obligatoire en vue de l'élimination du système d'apartheid.

La Déclaration des Nations Unies a été adoptée il y a trois ans. C'est là un temps suffisant pour nous permettre d'évaluer la situation et déterminer ce qui a été accompli et ce qui reste à faire pour atteindre l'objectif souhaité, qui peut se résumer comme suit.

Premièrement, l'Afrique du Sud doit devenir un Etat uni, démocratique et non racial. Deuxièmement, tout son peuple doit jouir de ses droits de citoyenneté sur un pied d'égalité, sans distinction de race, de couleur, de sexe ou de confession. Troisièmement, tout son peuple doit avoir le droit de participer au gouvernement et à la gestion des affaires du pays sur la base du suffrage universel et égal reposant sur une liste électorale non raciale et un vote à bulletins secrets. Quatrièmement, tous ses citoyens doivent jouir des libertés politiques et civiques universellement reconnues. Cinquièmement, l'Afrique du Sud doit être dotée d'un système juridique qui assure l'égalité de tous devant la loi et d'un système judiciaire indépendant et non racial.

Pour réaliser la transition de l'odieux système d'apartheid au stade de la négociation afin de réaliser les buts précités, il faut une série de mesures de confiance susceptibles de créer le climat nécessaire au succès de ces négociations. Pour être justes et objectifs, il nous faut signaler que lorsque M. De Klerk s'est rendu compte que le système d'apartheid ne pouvait pas survivre, étant donné qu'il va diamétralement à l'encontre de l'esprit de notre temps, il a commencé à s'attaquer aux erreurs du passé avec un courage remarquable. L'abrogation des lois fondamentales qui constituaient les fondements du système d'apartheid, la libération des prisonniers politiques, le retour de la plupart des exilés, la levée de l'interdiction des organisations politiques anti-apartheid, et la levée de l'état d'urgence dans la plupart des régions d'Afrique du Sud étaient autant de pas dans la bonne direction. Toutes ces mesures ont réellement ouvert la voie aux négociations entre toutes les parties qui ont commencé au début de 1992.

Cette année, nous avons assisté à plusieurs événements qui accompagnaient le stade de la transition en Afrique du Sud. Certains de ces événements sont sans aucun doute positifs. A ce titre, nous pouvons mentionner le début des

M. Galal (Egypte)

négociations au sein de la Convention pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA), la libération des prisonniers politiques et les résultats du référendum de mars dernier, par lequel la minorité blanche appuyait la position du Président De Klerk sur la poursuite des négociations en vue de l'élimination de l'apartheid et l'ouverture d'un dialogue entre le Gouvernement et le Pan Africanist Congress of Azania en octobre dernier dans la capitale du Botswana. Les résultats du référendum appuyaient également la rencontre entre le Président De Klerk et M. Nelson Mandela du 26 septembre dernier pour discuter de la reprise des négociations qui avaient été suspendues en juin dernier, ainsi que les accords relatifs à de nombreuses questions importantes d'ordre politique et en matière de sécurité et la tenue des rencontres prévues avant la fin de ce mois. Tout ceci laisse espérer que des progrès notables pourront être réalisés. Il est certain que M. Mandela a joué un rôle positif dans tout cela qui mérite nos hommages et notre appui.

Ceci dit, nous devons lever le principal obstacle aux progrès souhaités, à savoir la violence. La violence a causé la mort de milliers de Sud-Africains et mené au massacre de Boipatong, qui a provoqué la réunion du Conseil de sécurité en juillet et l'adoption des résolutions 765 (1992) et 772 (1992), ainsi que l'envoi de 50 observateurs de l'Organisation des Nations Unies, et d'observateurs de l'Organisation de l'unité africaine, du Commonwealth et de la Communauté européenne pour enquêter sur les actes de violence commis et créer des mécanismes permettant de les prévenir.

A cet égard, l'Egypte demande à tous les groupes et forces politiques en Afrique du Sud, et notamment au Gouvernement sud-africain, auquel incombe en premier lieu la responsabilité du maintien de l'ordre public et de la protection des citoyens, de s'abstenir de tout acte susceptible d'accroître les tensions dans le pays et d'oeuvrer pour la reprise des négociations afin de parvenir à un accord sur des arrangements futurs concernant l'autorité provisoire et des élections pour une nouvelle assemblée constituante non raciale. Elle leur demande aussi de créer des mécanismes pour élaborer la nouvelle constitution démocratique qui garantirait le droit de tous de participer sur un pied d'égalité, abstraction faite de leur couleur ou leur origine ethnique.

M. Galal (Egypte)

A cet égard, nous prions instamment les parties qui, jusqu'ici, n'ont pas participé aux travaux de la Convention pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA) de prendre part au processus de négociation en vue d'assurer l'élaboration d'un nouveau contrat social et politique qui inclurait chacun sans exception.

Je réitère l'appui de l'Egypte au rôle joué par la communauté internationale et l'Organisation des Nations Unies, et notamment par le Secrétaire général, les institutions spécialisées et le Comité spécial contre l'apartheid, en observant les événements en Afrique du Sud et en encourageant toutes les parties intéressées à mettre un terme à la violence et à présenter des propositions démocratiques destinées à édifier une nouvelle Afrique du Sud, unie et non raciale.

Il convient de noter que la situation actuelle sur le terrain, bien que grave et délicate, indique des progrès tangibles par rapport à la situation qui régnait lorsque l'Assemblée générale a adopté la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe.

Nous espérons sincèrement que l'année prochaine sera marquée par des événements décisifs facilitant l'application de la Déclaration, notamment en ce qui concerne la tenue d'élections générales dans le but de mettre la majorité de la population en mesure de jouer le rôle qui lui revient dans la gestion des affaires du pays dans un contexte démocratique, fondé sur le respect des droits de l'homme et les principes de liberté et de justice inscrits dans les normes et conventions internationales.

La délégation de l'Egypte espère que le projet de résolution sur cette question sera adopté à l'unanimité. Nous sommes persuadés qu'un engagement de toutes les parties à son application contribuera de manière décisive à mettre fin pacifiquement au système d'apartheid, tournant ainsi la page sur un chapitre tragique de l'histoire de l'Afrique du Sud et l'aidant à franchir l'étape du changement qui doit aboutir à une société démocratique et non raciale.

M. RICHARDSON (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (interprétation de l'anglais) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres.

M. Richardson (Royaume-Uni)

Ceux qui se souviennent du débat de l'an dernier se rappelleront aussi le sentiment d'espoir qu'avait suscité l'ouverture de la Convention pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA), qui eut lieu au cours de la même semaine. La Communauté européenne et ses Etats membres ont alors pris acte de l'occasion historique unique qu'offrait l'ouverture de négociations pacifiques. M. Nelson Mandela et beaucoup d'autres avaient été libérés, l'état d'urgence avait été levé, l'African National Congress of South Africa (ANC) avait annoncé sa décision de suspendre la lutte armée, et le Gouvernement sud-africain avait abrogé la législation d'apartheid en juin 1991, ainsi que d'autres mesures, marquant ainsi clairement la fin de l'apartheid. La communauté internationale encourageait chaleureusement ces nouveaux événements.

Pendant des années la Communauté européenne et ses Etats membres ont demandé l'abolition immédiate et totale de l'apartheid par des moyens pacifiques, convaincus que le cycle vicieux de la répression et de la violence ne pourrait être brisé que par un dialogue constructif et la négociation. Avec la conclusion de l'Accord national de paix en septembre 1991, il semblait que l'Afrique du Sud était enfin engagée dans la voie d'une percée significative.

Il convient de se rappeler, dans le climat plus sobre du débat actuel, les progrès énormes accomplis au cours de cette année et l'appui que nous avons tous fourni au processus de négociation. Les réalisations de l'an dernier, tout comme les problèmes, restent impressionnants, et des progrès considérables ont été effectués depuis le débat de l'année passée. En mars, la Communauté européenne et ses Etats membres se sont félicités du résultat du référendum tenu en Afrique du Sud, qui a permis de poursuivre avec détermination le processus de démocratisation lancé il y a plus de deux ans. Ils ont noté que le résultat du référendum et l'attitude de tous les secteurs de la population, démontrant qu'elle était consciente de ses responsabilités pendant la campagne et pendant les élections, montraient clairement l'engagement du peuple sud-africain au processus de transformation en cours dans leur pays, et ils ont exprimé leur conviction que tous les Sud-Africains participeraient à l'avenir aux consultations.

M. Richardson (Royaume-Uni)

Le 26 septembre, après l'accord conclu entre le Gouvernement sud-africain et l'ANC, 150 prisonniers politiques ont été libérés. Depuis lors, d'autres détenus ont été libérés, et ceux qui restent font l'objet de négociations entre les deux parties. Cet accord important a éliminé l'un des principaux obstacles aux progrès pacifiques qu'avait fait ressortir le débat de l'an dernier.

La Communauté européenne et ses Etats membres continuent d'accorder de l'importance au programme spécial de la Communauté en faveur des victimes de l'apartheid. C'est à présent le programme d'assistance nationale le plus important de la Communauté européenne. Cette année 80 millions d'ECU ont été alloués au programme contre 60 millions l'an dernier, ce qui représente une augmentation substantielle.

Toutefois, point n'est besoin de rappeler à ceux qui sont présents ici aujourd'hui, non plus qu'à ceux qui vivent en Afrique du Sud, la violence sans cesse accrue qui continue de menacer ces progrès et de saper quotidiennement la recherche d'un changement pacifique.

La Communauté européenne et ses Etats membres ont exprimé leur indignation devant des incidents d'une violence affligeante, notamment à Boipatong et dans le Ciskei. Ils exhortent toutes les parties intéressées à respecter intégralement leurs engagements aux termes de l'Accord national de paix. Ils invitent le Gouvernement sud-africain à enquêter rapidement et à fond sur ces incidents, afin que les responsables soient punis, et ils prennent acte de l'engagement du Gouvernement d'agir dans ce sens. Ils prient également les dirigeants de toutes les parties intéressées en Afrique du Sud de persévérer résolument dans la voie pacifique vers une démocratie non raciale, représentative de tous les Sud-Africains, sur laquelle ils se sont engagés dans le cadre de la CODESA.

En juin le Conseil européen, réuni à Lisbonne, a exprimé la profonde inquiétude que lui causaient ces actes de violence. Il a aussi noté que le Gouvernement sud-africain s'était déclaré disposé à permettre aux observateurs étrangers de participer à l'enquête relative au massacre de Boipatong, et il a souligné la nécessité absolue de garantir un contrôle effectif de la police et des forces de sécurité. Le Conseil a invité toutes les parties à reprendre les négociations dans le cadre de la CODESA afin d'assurer une transition pacifique vers une Afrique du Sud véritablement démocratique et non raciale,

M. Richardson (Royaume-Uni)

notamment par la création d'un gouvernement provisoire. Il a estimé essentiel que l'Afrique du Sud ne perde pas les progrès substantiels déjà réalisés dans cette instance.

Au début du mois de septembre une troïka de ministres des affaires étrangères de la Communauté européenne et le Vice-Président de la Commission ont visité l'Afrique du Sud, pour aider à chercher le moyen de réduire la violence et promouvoir la reprise du processus de négociation, sans perdre de vue que c'était aux Sud-Africains eux-mêmes qu'il revenait de résoudre ces problèmes liés entre eux. La troïka a discuté avec ses interlocuteurs de la façon dont la Communauté européenne pourrait apporter une aide pratique. A la suite de cette discussion, les observateurs de la Communauté européenne ont été déployés en coordination avec ceux nommés par l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations, et dans le cadre des structures définies aux termes de l'Accord national de paix, ainsi qu'envisagé dans la résolution 772 (1992) du Conseil de sécurité. Six experts supplémentaires de la Communauté européenne travaillent maintenant avec le juge Goldstone et sa commission, ce qui représente une contribution de première importance à la recherche d'une solution permettant de mettre fin à la violence.

La troïka a aussi dit expressément qu'elle était disposée à aider dans le domaine de la formation de la police, dans le but de contribuer à l'application de l'Accord de paix. Toutes les parties se sont félicitées en principe de notre offre. Le moment précis auquel il conviendra de fournir une telle aide fera nécessairement l'objet d'une autre discussion avec les parties, une fois reçues les propositions spécifiques.

La Communauté européenne et ses Etats membres restent convaincus que les obstacles à la reprise du processus de négociation sont bien moindres que l'intérêt manifesté par tous les Sud-Africains en faveur d'un règlement politique négocié. La violence et la menace de la violence demeurent l'un des obstacles les plus graves aux progrès dans la voie d'un règlement politique. La Communauté européenne et ses Etats membres croient que le Gouvernement sud-africain devrait honorer rapidement et de façon décisive ses engagements visant à contrôler la violence, à interdire toutes les armes dangereuses, à traiter efficacement des problèmes posés par les hostels (foyers) dans les townships et à faire de la police une force chargée de protéger le citoyen plutôt que d'exterminer les ennemis de l'apartheid.

M. Richardson (Royaume-Uni)

En même temps, toutes les autres parties devraient prendre des mesures immédiates pour contenir la violence de leurs partisans et pour garantir l'application effective de l'Accord national de paix. Toutes les parties concernées doivent faire preuve de la détermination nécessaire si elles veulent voir l'Afrique du Sud échapper à un avenir de pauvreté et de luttes intestines.

Nous savons que la volonté de la Communauté européenne et de ses Etats membres d'aider à mettre fin à la violence et d'appuyer tout changement pacifique est pleinement partagée par l'Organisation des Nations Unies. Nous saisissons cette occasion pour remercier l'Ambassadeur Gambari de sa contribution appréciable à notre débat. Nous avons vivement apprécié la résolution 765 (1992) du Conseil de sécurité dans laquelle le Secrétaire général est invité à nommer un représentant spécial, le rapport édifiant du Secrétaire général du 7 août (S/24389) et la résolution du Conseil de sécurité 772 (1992) qui autorise l'envoi d'observateurs. Une coopération fructueuse et étroite s'est déjà instaurée sur le terrain entre les équipes des Nations Unies et les observateurs de la Communauté européenne, et nous espérons travailler de façon constructive avec eux et avec tous les collègues venus du Commonwealth et de l'OUA. Les observateurs internationaux cherchent, par leur présence dans des situations de conflit éventuel, à prévenir la violence, à atténuer les tensions et à promouvoir la paix.

Tous nos efforts devraient avoir pour objectif de renforcer les perspectives de négociation pacifique en Afrique du Sud. Nous ne devons pas encourager, de quelque manière que ce soit, ceux qui persistent à considérer la violence en tant que moyen. Le temps ne joue pas en faveur de l'Afrique du Sud. Alors que les parties agissent en vue de leurs propres intérêts, l'économie et la société du pays se décomposent rapidement. Nous invitons instamment tous les représentants du peuple sud-africain à reprendre, sans délai, des négociations aussi larges possibles concernant des arrangements provisoires, en particulier l'établissement d'un gouvernement intérimaire et la définition de principes fondamentaux permettant aux parties d'arriver à un accord sur une nouvelle constitution démocratique et non raciale. C'est là une tâche qui incombe aux Sud-Africains, mais la Communauté européenne et ses Etats membres sont disposés à apporter leur aide. L'Europe souhaite vivement une transition réussie dans une Afrique du Sud stable, démocratique, unie et non raciale, engagée sur la voie de la prospérité.

M. CHIARADIA (Argentine) (interprétation de l'espagnol) : Le processus d'éradication de l'apartheid et d'instauration d'une Afrique du Sud démocratique, non raciale et unie, réclamé à maintes reprises par l'Assemblée générale et par tous les organes de l'ONU, se trouve aujourd'hui dans une phase décisive.

Des décisions positives ont été prises et des progrès importants ont été réalisés en vue de construire une nouvelle Afrique du Sud. Cependant, comme cela se produit souvent dans tout processus de changement, les dernières étapes sont celles qui exigent le plus d'efforts et d'imagination et qui mettent vraiment à l'épreuve la volonté politique des parties en cause.

Nous nous félicitons des actions des groupes les plus représentatifs de la vie politique sud-africaine qui ont permis d'obtenir des résultats concrets dans ce pays et, à cet égard, nous reconnaissons que les structures et objectifs avancés au titre de l'Accord national de paix constituent une base importante pour l'édification de la paix en Afrique du Sud. Nous nous réjouissons également de l'accord historique conclu le 26 septembre entre le gouvernement du Président De Klerk et le Président de l'African National Congress (ANC), M. Mandela, qui a donné un second souffle aux négociations et permis de fonder de grands espoirs pour la prochaine série de conversations bilatérales qui se tiendront le 22 novembre prochain.

A cet égard, nous engageons toutes les parties en cause à coopérer en vue de la reprise de négociations aussi larges que possible en ce qui concerne les aménagements transitoires et les principes fondamentaux d'un processus dont l'objectif principal est un accord sur une constitution nouvelle, démocratique et non raciale et sur son application dans les plus brefs délais. Tout cela fait évidemment partie de l'objectif final, c'est-à-dire l'élimination totale de l'apartheid. Afin d'atteindre cet objectif la société sud-africaine tout entière doit comprendre que, pour la communauté internationale, il n'y a pas d'autre possibilité que la négociation.

Éliminer la violence est l'un des principaux aspects du processus en cours. C'est dans cet esprit que, préoccupé par l'exacerbation de la violence et par les obstacles mis aux négociations, le Conseil de sécurité a adopté les résolutions 765 (1992) et 772 (1992) qui prévoient une série de mesures pour régler ces questions en coordination avec les dispositions de l'Accord national de paix.

M. Chiaradia (Argentine)

Naturellement, la République argentine approuve totalement les mesures prises par le Conseil de sécurité, ainsi que les efforts entrepris dans le même sens par la Commission Goldstone et les observateurs envoyés par l'Organisation de l'unité africaine, la Communauté européenne et le Commonwealth britannique. Dans le même esprit, nous avons déjà exprimé au Gouvernement de l'Afrique du Sud et au National African Congress notre préoccupation face à la recrudescence de la violence et avons engagé toutes les parties à y mettre fin. Aujourd'hui, nous exprimons de nouveau notre préoccupation et nous encourageons les autorités sud-africaines à prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre fin à la violence; nous engageons de même toutes les parties à s'abstenir de tout acte de violence et à coopérer en réprimant cette violence.

Mon gouvernement s'intéresse particulièrement à l'évolution de la situation en Afrique du Sud en raison de l'engagement que nous avons pris d'éliminer l'apartheid, parce que nous souhaitons une Afrique du Sud intégrée dans la communauté internationale et parce que nous partageons avec ce pays un espace géographique commun, c'est-à-dire l'Atlantique Sud. En tant que membre de la zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud, la République argentine espère que toutes les parties intéressées au processus en cours en Afrique du Sud continueront à faire preuve de maturité et de volonté politiques pour mettre en place de nouvelles institutions plus justes qui permettront d'intégrer la partie australe du continent dans la zone de paix et de coopération.

Le Gouvernement argentin, conscient des changements intervenus en Afrique du Sud, espère que M. Mandela, Président de l'ANC, répondra à l'invitation qui lui a été faite et nous rendra visite, à sa convenance.

Avant de terminer, nous devons, une fois de plus, condamner de la plus énergique façon la politique d'apartheid et je tiens également à exprimer la solidarité de mon gouvernement avec ceux qui en sont les victimes. Cette attitude découle des principes de base de la République argentine. Nous espérons que, pour répondre aux espoirs du peuple sud-africain et aux appels répétés de la communauté internationale, nous pourrons compter bientôt sur la participation d'une Afrique du Sud non raciale, démocratique et unie.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément à la décision prise par l'Assemblée générale à sa 3e séance plénière, le 18 septembre 1992, je donne maintenant la parole au représentant de l'African National Congress d'Afrique du Sud.

M. MBEKI [African National Congress d'Afrique du Sud (ANC)] (interprétation de l'anglais) : Tout d'abord, et au nom de l'ANC, nous voudrions saisir cette occasion pour remercier très sincèrement l'Assemblée de nous donner l'occasion de prendre la parole à l'Assemblée générale alors qu'elle examine la question de l'Afrique du Sud. Nous sommes honorés de pouvoir intervenir à un stade relativement précoce du débat, et nous apprécions pleinement l'importance du privilège qui nous a été accordé.

En tant qu'organisation, nous sommes profondément conscients du désir des Nations Unies et de la communauté internationale dans son ensemble de voir le système d'apartheid rapidement éliminé. Nous tenons à vous assurer que nous nous efforçons, comme l'Assemblée, de transformer aussi rapidement que possible l'Afrique du Sud en une démocratie non raciale.

C'est pourquoi nous faisons tout notre possible pour veiller à ce que nous et tous les autres partis de notre pays abordions le processus de changement avec un sentiment d'urgence. En outre, nous partageons le point de vue de tous les Etats Membres représentés ici, à savoir que, comme le peuple sud-africain, nous avons le devoir et la possibilité d'arriver à un règlement de la question sud-africaine par la négociation et de manière pacifique.

De nouveau, nous voudrions vous assurer que l'ANC fait tout ce qu'il peut pour faciliter ce processus de négociation et créer le climat de paix essentiel à la concentration des énergies sur la tâche principale : mettre fin au crime contre l'humanité que constitue l'apartheid, et transformer l'Afrique du Sud en un pays uni, démocratique, non racial et non sexiste.

Si l'Assemblée générale veut bien nous prendre au mot, elle créera les circonstances qui obligeront l'Organisation des Nations Unies et l'Assemblée à déterminer ce qu'elles doivent faire eu égard à un certain nombre de questions : premièrement, transformer l'Afrique du Sud en un pays uni, démocratique et non racial, conformément aux décisions antérieures de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité; deuxièmement, faire en sorte

M. Mbeki

que cela se fasse sans retard excessif; troisièmement, veiller à ce que, à ces fins, des arrangements transitoires soient conclus et qu'une nouvelle constitution soit adoptée, conformément aux dispositions de la "Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe" adoptée par consensus par l'Assemblée générale en 1989 et aux autres décisions pertinentes de l'Organisation; quatrièmement, veiller à ce que ces objectifs soient réalisés par la négociation, dans un climat propice à une activité politique menée librement et dans des conditions pacifiques; cinquièmement, faire en sorte que tout parti qui persiste à s'opposer à ces processus soit mis au ban de la communauté internationale; sixièmement, s'assurer que l'Organisation des Nations Unies participe activement à la création du climat nécessaire pour permettre à tous les Sud-Africains de mener une activité politique libre et pacifique; septièmement, faire en sorte d'être en mesure d'aider le peuple sud-africain à reconstruire sa société conformément aux objectifs envisagés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans la Charte des Nations Unies; huitièmement, s'assurer que l'Organisation maintienne toutes les pressions existantes, sans s'écarter du statu quo allant de pair avec tout progrès effectivement réalisé en Afrique du Sud; et neuvièmement, veiller à continuer de venir en aide aux forces démocratiques de notre pays, étant entendu que ces forces ont un rôle national à jouer en assurant la participation de la majorité au processus général de paix, une tâche qui va au-delà des intérêts partisans immédiats de ces forces.

Nous pensons qu'il est important que l'Assemblée générale prenne les décisions nécessaires qui lui permettront, comme à l'Organisation, d'agir sur toutes ces questions pendant la période qui nous sépare de la tenue de la quarante-huitième session de l'Assemblée, l'année prochaine. Nous voudrions souligner que, dans les mois à venir, l'ONU devra prendre des décisions sur des questions diverses qui ont trait à l'Afrique du Sud. Ces questions, y compris l'élection d'une assemblée constituante sur la base du suffrage universel et la formation d'un gouvernement provisoire représentatif d'unité nationale, seront d'une importance tellement décisive qu'elles devraient, pour la première fois en plus de 40 ans, permettre de retirer la question de l'apartheid de l'ordre du jour de l'Organisation et de la remplacer par un point relatif à la question tout aussi importante de la transformation démocratique de l'Afrique du Sud.

M. Mbeki

Nous pensons que l'Assemblée, en tant que partie à sa contribution au succès du processus d'élimination du système de gouvernement par la majorité blanche, devrait continuer d'exprimer son appui à la reprise rapide des travaux de la Convention pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA) en tant qu'instance de négociation multilatérale, et avec la participation de toutes les organisations politiques d'Afrique du Sud. La reprise des discussions devrait tirer parti des accords qui ont déjà été conclus et qui comprennent des décisions visant l'élection d'un organe constituant et la formation d'un gouvernement provisoire d'unité nationale, précédées par la création d'organes gouvernementaux multipartites qui feraient en sorte que les élections se déroulent de manière pacifique, libre et équitable, ainsi que l'adoption de décisions visant à réincorporer les bantoustans en une seule Afrique du Sud.

Pour assurer le succès de ces processus il est tout à fait essentiel que la question de la violence soit traitée efficacement. Nous pensons que l'Assemblée devrait féliciter le Secrétaire général des mesures qu'il a prises à cet égard, ainsi que le Conseil de sécurité de sa décision d'intervenir sur cette question, comme il ressort des résolutions 765 (1992) et 772 (1992). La situation en Afrique du Sud exige cependant que ces résolutions, en particulier la résolution 772 (1992), soient mises en oeuvre intégralement aussi rapidement que possible. Cela est souligné par les dernières révélations, qui confirment ce que nous avons dit par le passé, à savoir que les forces de sécurité de l'apartheid sont impliquées dans la violence qui continue de ravager notre pays et sont utilisées afin d'affaiblir, déstabiliser et saper l'ANC et les autres forces démocratiques.

A cet égard, je devrais dire qu'il y a des indices qui permettent de penser que le Gouvernement sud-africain ne devrait pas tarder à s'engager à appuyer les travaux de la Commission Goldstone et à appliquer les recommandations qui seront présentées par la Commission. Nous espérons que c'est ce qui se passera.

L'enquête menée sur les forces de sécurité de l'apartheid pour mettre un terme à ce type d'activités criminelles, est un des domaines dans lesquels l'Organisation des Nations Unies doit apporter sa contribution. Le juge Goldstone, Président de la Commission d'enquête sur la prévention des actes publics de violence et d'intimidation, a déjà demandé à la communauté internationale d'aider à l'exécution rapide et efficace de cette tâche.

M. Mbeki

Nous pensons que, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité que nous avons mentionnées, l'Organisation des Nations Unies devrait répondre rapidement à l'appel du juge Goldstone. Comme Goldstone le dit lui-même :

"Aucune négociation multipartite constructive et positive ne peut avoir lieu dans le climat de soupçon et de méfiance mutuels qui règne actuellement. Il est très peu probable que des élections libres et justes puissent être tenues dans le climat actuel de violence et d'intimidation. Aucun investissement n'aura lieu en Afrique du Sud tant qu'un climat pacifique et démocratique ne sera pas instauré."

M. Mbeki

Nous croyons que, par ses interventions opportunes et décisives, cette organisation peut nous aider à régler toutes ces questions.

Nous croyons également que cette assemblée devrait lancer un appel clair au Gouvernement sud-africain, lui demandant de s'acquitter de ses responsabilités, de mettre fin à la violence et de prendre des mesures contre les membres de ses forces de sécurité qui sont impliqués dans cette violence.

Cet appel devrait également exiger du régime qu'il fasse le nécessaire pour aider à instaurer le climat nécessaire au libre exercice des activités politiques dans l'ensemble de l'Afrique du Sud, y compris dans les bantoustans et dans les homelands. Cela implique également la cessation de toutes les activités clandestines de ses forces et, comme nous l'avons dit par le passé, le désarmement et la consignation à leurs quartiers de toutes les forces spéciales.

De plus, nous croyons qu'un message sans équivoque devrait faire savoir à Pretoria que la communauté internationale n'approuvera aucune tentative de sa part de se maintenir au pouvoir, prolongeant ainsi l'agonie de l'apartheid.

Des remarques attribuées récemment à M. De Klerk par un journal britannique sont particulièrement alarmantes à cet égard et cela nous a obligés à publier une déclaration rejetant la notion selon laquelle l'actuel parti au pouvoir, comme le laisse entendre M. De Klerk, pourrait garder le pouvoir après 1995. Je tiens à ajouter à cet égard que je crois comprendre que le Président De Klerk fera vraisemblablement une déclaration sous peu afin de clarifier cette question, en annonçant l'engagement du Gouvernement sud-africain à faire progresser rapidement les accords réalisés au cours des négociations.

L'élection d'une assemblée constituante et la création d'un gouvernement de transition devraient survenir avant la fin de l'année prochaine. Nous sommes certains que l'Organisation a un rôle important à jouer en aidant à garantir que ces élections soient libres et loyales, et que toutes les parties intéressées respectent le processus électoral et ses résultats. Par conséquent, nous croyons que l'Assemblée devrait prendre les décisions nécessaires pour permettre à l'Organisation de jouer un rôle propre à favoriser cette évolution.

M. Mbeki

Le programme de travail de l'ONU concernant la question de l'Afrique du Sud, y compris les travaux de reconstruction qui s'imposeront une fois que les sanctions auront été levées, met l'accent sur l'importance que continueront d'avoir des organes des Nations Unies comme le Centre contre l'apartheid et le Comité spécial contre l'apartheid. Nous croyons que l'Assemblée continuera de prêter son plein appui à ces organes pour qu'ils puissent s'acquitter de leurs tâches selon l'évolution de la situation en Afrique du Sud.

Il est aussi important pour nous que le processus de paix en cours en Angola et au Mozambique aboutisse le plus rapidement possible, dans le cadre de l'effort commun pour réaliser la paix, la stabilité et la prospérité pour tous les peuples d'Afrique australe. Nous demandons donc instamment à l'Organisation de faire tout en son pouvoir pour s'assurer que l'UNITA se conforme aux accords de paix d'Angola et qu'elle respecte le processus électoral, qui se déroule comme prévu dans ces accords. Le recours aux armes contre ce processus démocratique devrait être interdit.

De même, toutes les mesures nécessaires doivent être prises pour garantir que les accords sur le Mozambique soient respectés par toutes les parties intéressées, notamment la RENAMO, cela dans le meilleur intérêt non seulement du peuple éprouvé du Mozambique mais dans celui également de l'ensemble de la région, y compris l'Afrique du Sud.

Nous saisissons également cette occasion pour exprimer nos meilleurs vœux de succès à tous les participants aux négociations sur le Moyen-Orient, en particulier à l'Organisation de libération de la Palestine (OLP); nous sommes certains qu'il est nécessaire d'agir rapidement pour rétablir les droits inaliénables du peuple palestinien.

De même, nous sommes certains que les mesures appropriées seront prises pour parvenir à un règlement équitable de la question du Sahara occidental.

Le peuple sud-africain est déterminé à obtenir sa libération sans plus tarder, et ce par ses propres efforts.

Cependant, nous continuons à compter sur l'appui des Membres pour atteindre cet objectif, tant par le maintien des mesures actuelles destinées à faire pression sur le régime d'apartheid que par la participation des Membres aux différentes initiatives de paix visant à donner à notre pays la possibilité d'adopter une constitution démocratique.

M. Mbeki

Conscient du rôle historique de l'ONU dans l'instauration d'un monde meilleur, notre peuple est convaincu que l'Organisation ne le laissera pas tomber.

La séance est levée à 12 h 45.